

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 décembre 2022 à 19h30 – Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. C. HUTZLI, Président

Mmes A. BATARDON, M. BESSAT, G. BISSON,
M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY et F. MAYE,
Conseillères municipales

MM. F. BARRO, J.-M. BALDIN, O. DUC, J.-L. GÄMPERLE,
J. JOUSSON, S. KAPANCI, S. LUISIER, Y. MESOT, Y. MONNAT,
M. MÜLLER, A. PAUTEX, F. SCHOCH et S. ZANICOLI,
C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Sont excusés : Mmes M. BARRAS, M. CHERBULIEZ, Conseillères municipales
M. L. BERNHEIM, Conseiller municipal

Y assistent : M. C. ROBERT, Maire et Président
Mme A. TAGLIABUE, Vice-présidente
M. J.-M. MARTIN, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme A. GALIOTTO, Secrétaire générale adjointe
Mme L. ZUMTHOR, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Création d'un fonds pour l'embellissement et la décoration des Grands Esserts (prop. n°22.26) – Rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale du 1er décembre 2022.
5. Solution alternative à l'absence de restaurant scolaire à l'École de Pinchat - Pétition.
6. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Remplacement de la balayeuse Ravo 540 STH Euro 5 (prop. n°22.27)
 - b) Amortissements complémentaires 2022 (prop. n°22.28)
 - c) Crédits budgétaires supplémentaires 2022 (prop. n°22.29)
7. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Pour un projet culturel aux Grands Esserts - motion.
 - b) Pour la mise en place d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable - motion.
 - c) Fusion par les TPG de la ligne 34 avec la ligne 41 - horaire ligne C5 - résolution.
8. Questions et divers.

Le président ouvre la séance et propose une minute de silence en mémoire de Mme Anne-Marie Bernadette Louis, sœur de Mme DESARDOUIN, décédée il y a peu.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022.

M. DUC demande que soit ajouté au début de son intervention en page 6 qu'il profitait de la présence de l'administration pour émettre son rappel.

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est approuvé par 19 oui et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président rappelle aux Conseillers municipaux qu'ils ont reçu la décision de l'ACG relative à une subvention complémentaire par le Fonds intercommunal de CHF 5,36 millions à la Ville de Genève pour le financement d'un dispositif d'hébergement d'urgence en 2022. Le délai d'opposition est fixé au 27 janvier 2023. Par ailleurs, il remercie le personnel de l'administration communale pour l'organisation de l'inauguration de la nouvelle salle Grand-Salève et du Walking. Il remercie également les 120 bénévoles et groupes musicaux qui ont participé à ce dernier événement.

3. Communications du Conseil administratif.

M. ROBERT présente les nouveaux collaborateurs de la commune : Mme Coralie STALDER, jardinière au service des Routes et espaces verts, MM. Maxime SCARATO, Frédéric WITTIG et Daniel VAN TIENHOVEN, appointés au service de la Police municipale, M. David FASEL, apprenti agent d'exploitation CFC conciergerie au service Aménagement, constructions et infrastructures, Mme Clelia DUSONCHET, assistante ressources humaines au Secrétariat général et Mme Emmanuelle MANSO, cheffe du service de la Cohésion sociale.

M. ROBERT indique, en réponse à la question de Mme GAUTROT concernant la finalisation de Grand-Salève 2, que les comptes sont en cours de finalisation et qu'une présentation sera faite lors d'une commission commune des constructions et des finances. Pour ce qui concerne la question de M. BALDIN liée à l'accès à Harmony depuis le chemin des Rasses, il répond qu'il a été demandé au service des Routes et espaces verts d'améliorer ce passage.

Par ailleurs, le Mérite de Veyrier 2022 est attribué au Veyrier Salève Basket qui reçoit cette distinction sportive pour le titre obtenu de champion genevois et champion suisse des moins de 16 ans (U16M).

Enfin, **M. ROBERT** mentionne le reportage sur la RTS diffusé le vendredi précédent qui a suscité de vives réactions. Il signale que reportage rime avec montage et qu'il est évidemment difficile de résumer plusieurs minutes d'interview en deux ou trois phrases. Cela est réducteur et frustrant. Si effectivement, il a dit qu'il appartient aux entraîneurs d'éteindre la lumière après un entraînement ou un match, et s'il y a eu parfois des oublis,

il convient d'ajouter, ce qui n'a pas été mentionné dans le reportage, que l'armoire électrique a été forcée à différentes reprises, entraînant un éclairage toute la nuit. Durant l'été, le service des Routes et espaces verts a procédé à la sécurisation de l'accès à l'armoire et à la mise en place d'une minuterie pour couper l'éclairage automatiquement. Ainsi qu'il l'a dit au journaliste, il y a eu des contacts réguliers avec le FC Veyrier Sports pour fixer les heures d'arrêt de l'éclairage. Il revient aux entraîneurs d'éteindre les lumières si l'entraînement ou le match finit avant l'heure d'extinction automatique. Depuis le 20 octobre, l'arrêt est programmé à 22h15 au plus tard. Il précise que cela concerne le terrain synthétique et qu'un boîtier identique pour le terrain en herbe est commandé et sera installé avant la reprise des entraînements en février. Par ailleurs, il signale avoir expliqué au journaliste le processus d'homologation des terrains pour la branche régionale de l'Association suisse de Football, valable pour 5 ans. La commune procédera à la mise en place d'un éclairage par LED à l'horizon 2024, ce qui entre parfaitement dans le cadre du label «Cité de l'énergie».

M. SCHOCH remercie M. ROBERT de ses explications. Il ajoute que le FC Veyrier Sports travaille avec le service des Routes et espaces verts depuis l'été 2022. La situation de l'éclairage s'est beaucoup améliorée depuis l'été et le système mis en place fonctionne bien depuis le mois d'octobre. Il regrette cependant que le terrain en herbe ne puisse être éteint manuellement. Il estime que les personnes ayant dénoncé le système d'éclairage faisaient référence à la situation de l'été dernier.

M. ROBERT ajoute que des cadeaux de Noël seront distribués aux Conseillers municipaux au moment de l'apéritif qui suit la séance. Par ailleurs, il salue et remercie Mme WALDBURGER qui effectue son dernier compte rendu pour la commune de Veyrier.

Mme TAGLIABUE informe des prochaines manifestations. Tout d'abord, le Marché de Noël, qui aura lieu sur l'esplanade et à l'intérieur de l'ancienne salle communale les 16, 17 et 18 décembre. Il y aura des stands d'artisanat et de restauration, mais également de la musique et des animations pour les enfants. Les horaires sont les suivants : vendredi 17h00-21h00, samedi 12h00-21h00, dimanche 12h00-18h00. Enfin, l'apéritif communal et la remise du Mérite 2022 aura lieu le jeudi 12 janvier 2023 dès 19h00 à l'Espace communal Grand-Salève.

M. MARTIN signale qu'un horodateur a été installé sur le parking du Grand-Donzel. Sa mise en fonction dépendra de la publication d'un arrêté propre à ce parking. La demande a déjà été faite et la commune espère avoir une réponse au premier trimestre 2023. Il indique ensuite les horaires d'ouverture des services communaux durant les fêtes de fin d'année, soit :

- Mairie et administration, les bureaux et la réception seront fermés du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus, ils rouvriront le mardi 3 janvier 2023.
- Service de la Police municipale : une présence avec des activités de proximité aura lieu pendant les fêtes de fin d'année, mais l'horaire sera réduit.
- Institutions de la petite enfance : les institutions communales sont fermées durant les vacances scolaires et rouvriront leurs portes le lundi 9 janvier 2023.
- Etat-civil : en cas d'urgence, une permanence est assurée à la mairie de Chêne-Bourg de 10h à 12h : le mardi 27 et le vendredi 30 décembre 2021.

4. Création d'un fonds pour l'embellissement et la décoration des Grands Esserts (prop. n°22.26) – Rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale du 1^{er} décembre 2022.

M. BALDIN indique que la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale a examiné le projet de délibération visant la création d'un «Fonds pour l'embellissement et la décoration des Grands Esserts». Afin de mieux distinguer ce fonds de celui du «Fonds de décoration», la commission l'a rebaptisé «Fonds pour la valorisation culturelle et artistique des Grands Esserts» et invite les Conseillers à approuver ce projet de délibération.

M. MONNAT explique qu'un règlement doit être adopté par ce Conseil en 2022 afin de pouvoir conserver ce fonds sous cette dénomination et surtout pour cette même affectation. Après un détour par la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale pour préciser certains points, en particulier l'éventuelle redondance avec le Fonds de décoration, ce projet revient devant cet hémicycle. Les explications apportées par le Conseil administratif ont levé les dernières zones d'ombre et la réflexion de ladite commission pour trouver un nom moins équivoque ayant été fructueuse, le groupe PLR propose l'entrée en matière et le vote immédiat en faveur de la création du «Fonds pour la valorisation culturelle et artistique des Grands Esserts».

M. ZUFFEREY considère qu'il n'y pas lieu de revenir sur cette proposition, en raison des discussions et explications fournies lors de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale. Les Vert'libéraux acceptent la création de ce fonds et son vote immédiat.

Mme DESARDOUIN remercie M. BALDIN pour son rapport. Elle considère que tout est clair et que ce fonds est une manière d'accueillir les nouveaux habitants dans le respect de l'art et en beauté. En ce sens, elle approuve la création du fonds et valide le règlement.

Mme MAYE indique que le groupe PDC–Le Centre accepte la création d'un «Fonds pour la valorisation culturelle et artistique des Grands Esserts» et la validation du règlement et propose le vote immédiat.

M. GÄMPERLE mentionne que le groupe Veyrier-Ensemble a pris acte de la proposition du Conseil administratif de la création de ce «Fonds pour la valorisation culturelle et artistique des Grands Esserts». Ils acceptent la création de ce fonds et valide le règlement idoine.

Le rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

5. Solution alternative à l'absence de restaurant scolaire à l'École de Pinchat - Pétition.

Mme BATARDON indique que le groupe Veyrier-Ensemble s'interroge sur une telle demande, sachant que le parcours de l'école de Pinchat au restaurant scolaire de Vessy est parfaitement sécurisé et que le temps de trajet n'impacte pas la pause du repas de midi. Les enfants ont largement le temps de manger et de retourner à l'école. Ils estiment que marcher peut représenter un moment d'amusement pour l'enfant et lui procurera certainement beaucoup de plaisir, ce que deux représentants du GIAP ont confirmé. Selon ces derniers, le problème réside dans le temps de déplacement (environ 40 minutes aller/retour) qui ne permet pas aux enfants de faire une sieste suffisamment longue. C'est pourquoi deux solutions sont demandées, soit la mise en place d'une navette pour le transport des enfants – mais le bénéfice temps ne correspond pas à la demande – soit l'organisation d'un repas à l'école. N'ayant pas, à ce jour, de locaux appropriés disponibles, cela implique que les enfants se retrouvent dans hall d'entrée de l'école pour prendre leur repas et par la même occasion, perdent le plaisir de quitter le milieu scolaire, moment fort de ressourcement. Par ailleurs, un espace séparé a été mis en place à la Maison de Vessy pour les petits (1P-2P). Ils sont servis dès leur arrivée sans avoir à se lever et à se mélanger aux grands, ceci afin de leur offrir la possibilité d'être plus tranquilles. Ce sujet a été accueilli de façon partagée par leur groupe car cette situation n'est pas idéale, mais aucune solution adéquate n'est envisageable aujourd'hui. Au vu des éléments connus, le «Pedibus» semble être la manière la plus intelligente de se déplacer et ainsi participer à la santé physique et mentale de l'enfant, dans l'attente d'une solution pérenne sur le lieu de l'école. Ils restent divisés, mais sa majorité n'entrera pas en matière.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC–Le Centre peut comprendre que le parcours à pied de l'école de Pinchat à l'EMS de Vessy puisse paraître parfois long et fatiguant pour certains élèves de 1P et 2P. Toutefois, les solutions alternatives proposées dans cette pétition ne convainquent pas. Tout d'abord, faire livrer des repas à l'école : il faudrait donc les faire livrer par le personnel des cuisines de l'EMS, ce qui implique du personnel supplémentaire, installer un moyen de réchauffer lesdits repas à l'école et ensuite les déguster dans une pièce ou une salle spécialement aménagée à cet effet, toujours en présence de personnel qualifié. Ensuite, récupérer les restes des repas et la vaisselle. Malheureusement, aucune pièce n'est disponible et installer des fours à micro-onde ou prendre les repas dans les classes n'est pas envisageable. L'alternative serait d'installer des containers à cet effet dans le préau de l'école, containers assez grands non seulement pour garder tout le matériel et les installations culinaires, mais également pour accueillir les tables et les élèves. Il va de soi que cela réduira la surface du préau, sans compter les coûts non indifférents de l'achat et du fonctionnement d'une telle installation, ainsi que les coûts supplémentaires en personnel qualifié. L'alternative proposée, à savoir un transport par bus certainement pas électrique, non seulement engendrerait de nouveaux coûts, mais irait à l'encontre des buts de développement durable énoncés par les autorités politiques, y compris le Conseil municipal. Bien que cette promenade puisse être parfois un peu longue et pénible pour des 1P et 2P, il ne faut pas oublier le côté social de la prise de repas à l'extérieur de l'enceinte scolaire. Les élèves y découvrent un nouveau monde, de nouvelles personnes, un nouveau cadre, etc. Ils sont conscients de cette problématique, mais pensent qu'elle sera en partie résolue lorsque le nouveau groupe scolaire sera opérationnel aux Cirses. Malheureusement, le référendum sur ce PLQ a fait que la mise en service de cette école et de son restaurant scolaire sera

retardée de quelques années. C'est pourquoi, faute d'alternatives valables, ils proposent le classement de cette pétition.

M. PAUTEX indique que le groupe PLR a étudié avec attention cette pétition. Ils n'entreront pas en matière et proposent son classement pour les raisons suivantes. Certes, l'école de Pinchat n'a pas de restaurant sur site, mais une infrastructure de qualité existe à quelques centaines de mètres, avec des repas de qualité, labellisés et ceci depuis de très nombreuses années. Le trajet entre l'école et l'EMS est hors circulation, hormis la traversée de la route de Veyrier, où des aménagements ont encore été apportés ces dernières années. Il est sain et bon pour la santé de marcher et de s'aérer. Il est un peu exagéré de dire que c'est fatiguant sur une si courte distance. Même pour les plus jeunes qui n'ont pas de soucis pour courir les 1,7km de la Course de l'Escalade. Avec la tendance actuelle, organiser un transport n'a aucun sens et prendrait encore plus de temps. Faire venir un traiteur serait compliqué au niveau organisationnel et onéreux. Ils s'interrogent si les parents seraient d'accord de financer cette alternative. Bien qu'une petite cuisine existe, trouver des espaces pour manger n'est pas évident. La salle de gymnastique, les couloirs et salles de classes sont inenvisageables. Ils estiment que l'infrastructure de l'EMS de Vessy a toutes les qualités requises pour continuer à organiser les repas de midi des élèves de l'école de Pinchat.

Mme DESARDOUIN est en accord avec tout ce qui a été dit, cependant elle remarque que les pétitionnaires sont préoccupés par la situation de leurs enfants. Elle estime que cela nécessite de renvoyer cette pétition en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette pétition avec beaucoup d'attention. Ses propres enfants ont fait leur scolarité à l'école de Pinchat et ont fréquenté le restaurant scolaire. Le déplacement des enfants depuis l'école de Pinchat jusqu'à la Maison de Vessy pour se restaurer se fait depuis de nombreuses années. Les élèves sont accompagnés par des personnes qui font très attention aux enfants lors du déplacement. Le parcours n'est pas très long. Pour les élèves qui doivent faire une journée d'école sans pouvoir rentrer à la maison pour le déjeuner, ce parcours semble même conseillé pour qu'ils puissent changer de cadre en faisant un peu de marche. Les pétitionnaires évoquent les nouvelles exigences de la vie scolaire et la difficulté que cela représente pour les élèves et le corps enseignant, sans entrer dans les détails. Les Vert'libéraux ne donneront pas suite à cette pétition. Cependant, ils souhaitent que ces parents soient informés des raisons pour lesquelles le Conseil municipal n'accepte pas leur demande. Ainsi, une communication du Conseil administratif serait souhaitable.

Mme BESSAT indique que le groupe Socialistes-vert.e.s est d'accord avec ce qui vient d'être dit. Toutefois, certains parents ont expliqué que le problème est que le temps de trajet empêche les petits de faire la sieste après le déjeuner. Il est important d'informer les parents que le Conseil municipal est attentif à leur pétition. Ils entrent en matière et demandent le renvoi au Conseil administratif.

M. ROBERT précise que le site de «mobilité piétonne suisse» fixe les conditions acceptables d'accès à l'école pour les enfants de 4 à 6 ans. Ces conditions sont les suivantes : maximum quatre fois 30 minutes et 1 km. De toute évidence, le trajet dont il est question entre dans ces normes, d'autant plus que le trajet est sûr.

L'entrée en matière est refusée par 14 non et 7 oui.

Mme TAGLIABUE informe que le Conseil administratif recevra les représentants de l'APCV au mois de janvier prochain. Cette rencontre sera l'occasion d'échanger sur ce sujet et répondre aux éventuelles questions.

6. Propositions du Conseil administratif.

a) Remplacement de la balayeuse Ravo 540 STH Euro 5 (prop. n°22.27)

M. ROBERT rappelle que la balayeuse Ravo 540 vieillit et que sa fiabilité faiblit. Elle est fortement sollicitée sur la commune et il convient de la remplacer. Le service des Routes et espaces verts a examiné 5 balayuses : trois thermiques et deux électriques. Si, a priori, le Conseil administratif était plutôt enclin à choisir un modèle électrique, les conditions d'utilisation et leurs prix ont été dissuasifs. En premier lieu, l'autonomie du véhicule qui, dans des conditions optimales, peut difficilement couvrir les besoins d'une journée. Ensuite, les opérations d'entretien courant, qui devraient en partie être effectuées par un garage partenaire, ce qui immobilise plus longtemps le véhicule et coûte cher. Par ailleurs, la nécessité d'installer une ligne électrique séparée pour une recharge rapide, l'ampérage sur place n'étant pas suffisant. Enfin, au vu des retours d'autres communes peu favorables et le prix de 50% de plus que les modèles thermiques, le Conseil administratif propose l'achat d'une balayeuse Schmidt MFH 550. Cet achat implique un crédit de CHF 291'000. Le Conseil administratif considère opportun de renvoyer cette proposition en commission, afin d'approfondir certains aspects, notamment les avantages et inconvénients respectifs de ces modèles.

M. BALDIN revient à son tour sur les inconvénients liés aux modèles électriques : prix d'acquisition 50% plus élevé, entretien plus compliqué, pannes répétées, autonomie réduite. Ces éléments encouragent l'achat d'un modèle thermique. Le groupe Socialistes-vert.e.s regrette cette situation, car la commune compte déjà deux véhicules électriques dans son parc. Ils jugent souhaitable de poursuivre le remplacement progressif des véhicules communaux par des modèles plus efficaces. Ils acceptent l'entrée en matière et demande un renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

M. MONNAT indique que la proposition rédigée par le Conseil administratif est claire, mais au vu du montant conséquent, le groupe PLR propose l'entrée en matière et le renvoi en commission des finances, sécurité et administration, principalement pour mieux évaluer les différentes options, notamment une dépense plus conséquente pour un véhicule 100% électrique. Ils souhaitent avoir à disposition un comparatif de performance et de rentabilité sur ces différentes options.

M. SCHOCH indique que le groupe Veyrier-Ensemble tient compte des besoins de la commune concernant ce remplacement qui représente un budget conséquent et a pris connaissance de l'analyse comparative réalisée dans le cadre de cette proposition. Ils souhaitent bénéficier d'une présentation de la part du chef du service des Routes et espaces verts, M. ZUBER, notamment concernant l'option privilégiée du choix d'un moteur thermique par rapport au moteur électrique. Ils entrent donc en matière sur cette proposition et demandent le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

Mme MAYE signale que le groupe PDC–Le Centre accepte l’entrée en matière et demande le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

Mme DESARDOUIN considère qu’il est nécessaire d’agir pour permettre aux utilisateurs de fonctionner dans les meilleures conditions. Elle ajoute se poser des questions sur l’efficacité de certains engins électriques qui, selon la technologie, n’ont pas que des avantages. L’exposé des motifs indique que la commune est contrainte de faire le choix thermique. Elle entre en matière et demande le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

M. ZUFFEREY considère que les arguments plaident en faveur du remplacement de la balayeuse. Les Verts/libéraux entrent en matière et demandent le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

M. MESOT indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s entre en matière et demande le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

L’entrée en matière est acceptée par 20 oui et 1 abstention.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté à l’unanimité – 21 oui.

M. DUC souhaite savoir, en vue de la commission, s’il est possible d’ajouter une lame à la balayeuse pour la transformer en chasse-neige si nécessaire.

M. ROBERT se renseignera à ce sujet.

b) Amortissements complémentaires 2022 (prop. n°22.28)

M. MARTIN rappelle que les amortissements complémentaires doivent faire l’objet d’une délibération du Conseil municipal avant le 31 décembre 2022, raison pour laquelle le Conseil administratif a souhaité aborder cette question au préalable lors de la commission des finances, sécurité et administration du 6 décembre dernier. Cette remarque est également valable pour la proposition 22.29 suivante. Il signale que l’anticipation et la discussion complète et transparente lors de cette commission a conduit le Conseil administratif à maintenir cette proposition, tout en sachant qu’elle doit être votée sur le siège, pour autant que les membres de ce Conseil entrent en matière. Le choix de proposer ces amortissements extraordinaires supplémentaires est en lien avec deux éléments. Premièrement, le transfert de parcelles du patrimoine financier en patrimoine administratif, votés lors du dernier Conseil municipal, exige des amortissements sur 40 ans, dont l’année 2023. Le budget 2023 n’en tenait pas compte pour les raisons évoquées précédemment. Cela permettrait de partir avec un budget 2023 non modifié. Deuxièmement, des réévaluations de parcelles communales faisant partie du patrimoine financier seront inscrites aux comptes 2022. Ces réévaluations vont affecter considérablement le résultat financier de la commune. Cette obligation de réévaluer tous les quatre ans provoque des adaptations du résultat financier extraordinaire de l’année en cours qui peuvent être des moins ou des plus-values. Pour cette réévaluation 2022, c’est une plus-value extraordinaire qu’il était impossible de

prévoir dans son ampleur et qui contribuera à augmenter positivement le compte de résultat global 2022. Proposer un amortissement extraordinaire de CHF 735'000 dans ce contexte semble être un geste de gestion des comptes de la commune approprié et justifiable envers l'autorité de surveillance des comptes communaux, le SAFCO. C'est pourquoi le Conseil administratif demande d'accepter ces amortissements.

M. MONNAT indique que les commissaires ont appris, lors de la dernière commission des finances, sécurité et administration, que les contribuables veyrites auront une bonne surprise en début d'année prochaine. Non, leur facture fiscale ne sera pas réduite, on l'a malheureusement compris, mais les comptes de leur commune présenteront certainement à nouveau un solde largement excédentaire. En effet, pour des raisons purement comptables, le patrimoine financier des communes doit être réévalué au moins tous les 4 ans et pour Veyrier cela se passe en 2022 avec un bonus de quelques CHF 2,5 mios. C'est pourquoi, le Conseil administratif propose d'amortir en 2022 encore le 100 % de la valeur des terrains que ce même Conseil a accepté lors de sa dernière séance, de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif d'avoir présenté, en toute transparence, cet objet pour consultation à la commission des finances, sécurité et administration, ce qui a permis de poser de nombreuses questions et de proposer, en toute connaissance de cause, l'entrée en matière, le vote immédiat et l'acceptation de ces amortissements complémentaires. Ils s'interrogent toutefois sur le bien-fondé de la méthode retenue pour la réévaluation dudit patrimoine financier qui prend en compte, sur les différentes méthodes employées, la plus élevée des trois, ce qui contrevient, à notre avis, à la notion de prudence normalement privilégiée dans les usages comptables.

M. ZUFFEREY indique que les amortissements sont couverts en grande partie par la réévaluation positive du patrimoine financier de la commune en 2022. Les Verts'libéraux jugent donc qu'il faut les accepter afin d'atténuer le bénéfice attendu et estimé de la commune pour cette même année. Tant que la situation financière saine de la commune le permet et vu que la baisse du centime additionnel n'a pas été acceptée, ils jugent préférable d'éviter des charges futures dans un contexte politique et économique incertain.

M. KAPANCI déclare que le groupe Veyrier-Ensemble a bien étudié la proposition 22.28 du Conseil administratif. Après les explications reçues à la commission des finances, sécurité et administration, ils voteront cette délibération. Cela augmentera le résultat des comptes 2022 de près de CHF 2,5 mios.

Mme BESSAT remercie M. MARTIN et Mme GALIOTTO des explications très claires sur ce sujet. Le groupe Socialistes-Vert.e.s accepte l'entrée en matière et demande le vote sur le siège. Cette déclaration vaut pour la proposition 22.29 également.

M. MÜLLER déclare que le groupe PDC–Le Centre juge que ces amortissements complémentaires, dont le montant reste relativement modeste, permettront d'améliorer la disponibilité communale ces prochaines années. De plus, ces amortissements doivent être votés dans l'année de leur amortissement et ils ne pouvaient pas être inclus dans le budget 2023, car le vote de l'intégration des terrains s'est fait après le vote du budget. Pour toutes ces raisons, ils proposent l'entrée en matière et le vote immédiat. Ils

remercie le Conseil administratif d'avoir présenté cette proposition pour consultation à la dernière commission des finances, sécurité et administration.

Mme DESARDOUIN a bien étudié la proposition du Conseil administratif qui est claire et cohérente. C'est toujours dans l'intérêt de la commune d'amortir dans la mesure de ses possibilités. Elle accepte l'entrée en matière et demande le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

c) Crédits budgétaires supplémentaires 2022 (prop. n°22.29)

M. MARTIN indique que les crédits budgétaires supplémentaires sont au nombre de trois pour un montant de CHF 75'000. Parmi ces trois postes, le premier touche l'aide sociale, dont une partie de l'augmentation vient des initiatives prises par l'administration pour accueillir et intégrer des réfugiés ukrainiens, allocation imprévue lors de l'établissement du budget 2022. Le deuxième poste est lié au dysfonctionnement du système de ventilation dans un bâtiment communal, exigeant des travaux rapides pour permettre aux collaborateurs de travailler dans des conditions correctes, tout en améliorant les conditions d'économie d'énergie. Le troisième est lié à la nécessité de payer la facture d'achat d'un matériel informatique crucial qui était défectueux. Cette dépense de fonctionnement de CHF 30'000 est prévue dans le budget 2023, mais la commune a été livrée en avance. Ce poste ne sera donc pas dépensé en 2023.

M. ZUFFEREY indique que les motifs apportés à ces demandes de crédits supplémentaires sont clairs et recevables, ainsi, les Verts/libéraux acceptent la proposition et son vote immédiat.

M. MÜLLER signale que le groupe PDC–Le Centre ne conteste pas ces crédits budgétaires supplémentaires et que les informations fournies lui paraissent suffisantes. Ils ont pris note que les CHF 30'000 supplémentaires dépensés en 2022 pour le Switch ne le seront pas en 2023. Ils proposent donc l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. MONNAT indique que le groupe PLR propose l'entrée en matière et le vote immédiat, étant donné que les crédits supplémentaires demandés ont soit déjà été dépensés, soit permettront à l'administration de fonctionner efficacement jusqu'en fin d'année. De plus, ces montants seront économisés sur d'autres postes.

M. SCHOCH informe que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance des explications et arguments donnés dans la proposition du Conseil administratif, et ce pour chacun des comptes concernés au budget. Par conséquent, ils approuvent les nouveaux crédits budgétaires supplémentaires 2022, entrent en matière et demandent le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN accepte l'entrée en matière et le vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

7. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Pour un projet culturel aux Grands Esserts - motion.

M. BARRO considère que les personnes qui font de la politique se doivent d'anticiper. Il précise que le but de cette motion n'est pas de donner des directives, mais plutôt des suggestions. Il évoque des exemples de quartiers réalisés dans le canton qui ont été taxés de «déserts culturels», tels qu'au Lignon, à Onex et à Lancy. Les autorités commencent seulement aujourd'hui à s'intéresser à ces zones. En principe 1% du budget total d'un projet tel que les Grands Esserts doit être prévu pour la culture. Ce pourcent correspond en l'occurrence à CHF 10 mios. Cette somme n'est pas suffisante pour un réel projet culturel. Le groupe PLR souhaite encourager la prise de responsabilité de la commune pour que les Grands Esserts ne se transforment pas en cité-dortoir. Ils remarquent que les aménagements extérieurs sont souvent les parents pauvres de la culture et insistent sur l'importance d'utiliser notamment les espaces vides qui deviennent le théâtre d'incivilités s'ils sont laissés à l'abandon. Ils souhaitent que les aspects culturels, au-delà de l'aménagement extérieur ne soient pas négligés. Ce n'est pas une dépense, mais plutôt un investissement pour la société. Le Conseil administratif est libre d'élargir ce projet à toute la commune. C'est un enjeu important pour une commune qui passera d'environ 10'000 habitants à plus de 15'000.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC–Le Centre est toujours attentif lorsque l'on parle de culture et considère que ce projet de motion va dans le bon sens. Ils ne souhaitent pas que les Grands Esserts se réduisent à un simple projet architectural sans âme et sans culture. Il faut toutefois noter que, grâce ou à cause du référendum sur le PLQ des Cirses, la deuxième partie des Grands Esserts et en particulier la promenade des Cirses ne verra le jour que dans une dizaine d'années au mieux. De plus et surtout, le Conseil administratif a déjà mandaté un bureau technique pour les espaces extérieurs et l'aspect culturel et ses espaces font partie de son cahier des charges. De plus, le fonds de décoration sera également à même de se prononcer. Par conséquent, ils estiment plus raisonnable d'attendre leurs propositions pour ne pas se retrouver avec des projets contradictoires ou concurrents. Ainsi, ils proposent de ne pas entrer en matière pour l'instant sur cette motion, mais encouragent les proposant à la représenter dans une dizaine d'années. Ici également, tout comme pour la pétition du restaurant scolaire de l'école de Pinchat, nous commençons à entrevoir les conséquences du vote sur le PLQ des Cirses.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux soutiennent cette motion. Il est important d'anticiper le plus possible pour garantir un cadre convivial avec un aménagement culturel riche pour ce nouveau quartier qui accueillera, comme indiqué par M. BARRO, entre 3'500 à 4'000 résidents. Cette motion est positive pour ce nouveau quartier. Ils entrent en matière et demandent son renvoi à la commission des Grands Esserts.

M. JOUSSON indique que le groupe Veyrier-Ensemble a choisi de ne pas soutenir cette proposition de motion, pour diverses raisons. D'une part, vient d'être voté un budget d'environ CHF 200'000 pour un «Fonds pour la valorisation culturelle et artistique des Grands Esserts». Ce fonds répond déjà à la demande de financement de la motion pour accueillir des sculptures ou des expositions de sculptures. D'autre part, des architectes paysagistes de qualité ont été mandatés pour travailler sur l'aménagement de l'espace public des Grands Esserts en général et celui de l'esplanade Jean-Piaget en particulier. Ils ont été reçus en commission et le seront régulièrement afin de pouvoir suivre le développement des espaces publics également dans son aspect esthétique et culturel. Enfin, il existe un «Fonds de décoration» communal de CHF 3 par habitant, soit environ CHF 36'000 par année, fonds à destination de l'ensemble de la commune et donc des Grands Esserts. En revanche, ils ne souhaitent pas uniquement réserver le seul espace des Grands Esserts à l'expression artistique, cette dernière doit englober toute la commune, également Pinchat, Vessy et Veyrier village. C'est pourquoi ils ne soutiendront pas cette proposition de motion à la fois trop restrictive géographiquement, mais également faisant double emploi avec la proposition 22.26 votée ce soir.

Mme DESARDOUIN considère que tout projet culturel aux Grands Esserts sera positif si on tient compte de la diversité culturelle des nouveaux habitants. Il s'agit d'anticiper l'adaptation des nouveaux habitants à vivre ensemble. Elle demande le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et des Grands Esserts.

M. MESOT rappelle que la culture n'est pas une question qui concerne uniquement les architectes, les gestionnaires et les financiers, mais tout le monde. C'est une question très importante sur laquelle une commission culturelle dédiée devrait se pencher. Il insiste sur l'importance d'une diversité de regards et ajoute qu'une commune de bientôt 15'000 habitants devrait mettre en place une réelle commission culturelle et mettre à disposition les sommes que cela implique. Il propose de renvoyer cette motion à la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, principalement pour en discuter.

M. BARRO rappelle à M. MÜLLER que d'attendre que les constructions soient terminées pour envisager des projets culturels est ce qui s'est passé ces trente dernières années dans les lieux cités auparavant. Il insiste sur l'importance d'agir en amont. Il ajoute que la culture ne se fait pas qu'avec de l'argent, mais il estime que la somme de CHF 36'000 ou CHF 200'000 est largement insuffisante pour un projet culturel aux Grands Esserts, quel que soit le projet. Il rejoint M. JOUSSON quant aux mandataires qui ont de grandes qualités, mais qui ont besoin d'un soutien du Conseil municipal ou d'une nouvelle commission. Il estime que la commune compte déjà des personnes capables de donner des impulsions à ce projet.

L'entrée en matière est acceptée par 12 oui et 9 non.

Le renvoi en commission des Grands Esserts est accepté par 16 oui, 4 non et 1 abstention.

Le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est accepté par 17 oui, 3 non et 1 abstention.

Mme TAGLIABUE se dit très contente du renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et ne peut que saluer le changement de position de la part du groupe PLR qui a été très frileux lors du vote du budget 2023 sur les sommes dédiées à la culture.

b) Pour la mise en place d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable - motion.

M. ZUFFEREY informe que Mme DESARDOUIN a co-signé cette motion, mais cela n'a pas pu être mis à jour à temps sur CMnet. La gestation de cette première motion par le groupe Vert'libéraux a été «éléphantesque» et, malgré un accueil mitigé de la part des autres partis, ils sont convaincus de sa pertinence. Ils estiment qu'un tel fonds répond à une demande de certains propriétaires qui n'ont pas accès aux crédits conventionnels, les critères d'octroi devenant de plus en plus astreignants ou qui n'ont pas les moyens d'investir. Cela permettrait d'accélérer la transition énergétique tout en rendant la commune pionnière en la matière. En effet, un fonds communal sur la transition énergétique, avec une approche financière et de gestion type «fonds d'investissement bancaire» tout en gardant une vision communale, sociale et environnementale, n'existe pas encore en Suisse. Aujourd'hui, les aides prennent généralement la forme de subventions comme les 30% offerts par la Confédération pour le photovoltaïques et/ou les déductions fiscales. La commune n'a pas vocation à être un établissement financier de crédit, mais par une approche structurelle innovante et avec les bons partenaires, Veyrier peut apporter une alternative aux financements de projets énergétiques. Une des solutions serait par exemple un contrat de prêt entre le propriétaire et une banque, la commune se porterait caution solidaire et prendrait en charge financièrement uniquement la différence entre le taux du prêt bancaire et le taux auquel elle souhaite établir le prêt. En cas d'insolvabilité du propriétaire, c'est la banque qui devrait faire les démarches pour le remboursement du prêt (poursuites, hypothèque, etc.). Une autre piste serait la mise à disposition de la commune d'un montant nominal à un établissement financier pour l'octroi de prêts à des conditions qu'elle fixerait. Cette motion reste ouverte, dans sa partie technique et de construction, aux propositions. En fonction de ce qui précède, ils demandent d'accepter l'entrée en matière et le renvoi en commission des finances, sécurité et administration et/ou d'aménagement du territoire et environnement.

M. MÜLLER indique que cette motion part de bonnes intentions et a le mérite de poser une question existentielle pour la commune, à savoir quel est son rôle et jusqu'où elle doit, ou peut aller, pour le remplir. Le groupe PDC–Le Centre est toutefois unanime à penser que Veyrier ne doit pas se transformer en établissement bancaire ou de crédit et encore moins les concurrencer. Ils sont parfaitement conscients des problèmes que peuvent avoir certains propriétaires aux revenus modestes qui habitent des immeubles, eux aussi «modestes», pour trouver des financements lors de rénovations, surtout énergétiques. Toutefois, au vu de l'augmentation de la valeur immobilière de l'ensemble du parc immobilier veyrite ces dernières années, il ne semble pas impossible d'obtenir des crédits hypothécaires de la part d'établissements bancaires et les taux d'intérêt, même actuels, semblent raisonnables. Ainsi, par exemple, le plafond de CHF 15'000 de la pétition, même à un taux de 5%, ne fera que CHF 750 par année, soit CHF 62 par mois. Il n'y a donc aucune raison pour que la commune subventionne des taux préférentiels. De plus, il existe des subventions au niveau cantonal et fédéral pour ces

projets énergétiques. Cette motion présente donc certaines faiblesses. Tout d'abord, le crédit maximum de CHF 15'000 ne permettrait que l'installation de quelques panneaux solaires ou photovoltaïques, mais jamais une pompe à chaleur, bien trop onéreuse. Ensuite, ils craignent très fortement que la commune ne doive créer une «usine à gaz». Imaginez un nouveau service communal qui demande les déclarations fiscales des dernières années des demandeurs pour décider s'ils sont qualifiés ou non, qui analyse la situation favorable ou non de l'immeuble, la faisabilité du projet, qui discute des termes et modalités avec la Raiffeisen, qui suit ensuite le remboursement du crédit, et enfin qui entreprend les démarches de recouvrement dans le cas contraire, etc. Ainsi, si cette motion est acceptée, le prochain budget verra une augmentation significative des postes au sein de l'administration communale et pour quel résultat ou valeur ajoutée ? Ils proposent donc de ne pas entrer en matière sur cette motion.

M. PAUTEX indique que le groupe PLR a étudié cette motion et essayé en vain d'y trouver un argument favorable. Premièrement, la commune n'a pas à se substituer à un établissement bancaire pour octroyer des prêts ou servir de garant à un propriétaire. A chacun son métier et ses compétences. La motion cite une potentielle aide en faveur des entreprises, associations ou locataires. C'est au propriétaire de faire des investissements sur son bien, pas au locataire. Octroyer un prêt à un locataire pour financer un investissement qui ne lui appartient pas est étrange. Qui va rembourser le prêt lorsque le locataire aura déménagé. La commune ? Ils comprendraient tout à fait le refus d'une banque de financer ce cas. Plus loin, il est fait mention de la «peur des banquiers» qu'ils ne commenteront pas. Si un propriétaire n'arrive pas à obtenir le prêt d'une banque au vu de sa situation financière qui n'est pas acceptable, ce n'est également pas du ressort de la commune de prendre ce risque accru. Le propriétaire attendra des jours meilleurs pour l'installation d'une PAC ou de panneaux photovoltaïques. Même si c'est dans l'air du temps, ce n'est pas une dépense primordiale, mais bien une plus-value du bien immobilier. Il est mentionné «l'ensemble des Veyrites qui n'ont pas accès au financement bancaire». Pourquoi n'y ont-ils pas accès ? Il doit bien y avoir une raison. Encore une fois, ce n'est pas à la commune de prendre un risque sur un investissement privé. La motion mentionne un microcrédit de CHF 15'000 par demande. Cela correspond à 66 villas au maximum sur un potentiel de plus de 2'000 villas. Étant donné que l'installation d'une pompe à chaleur coûte le double, qui financera le solde si la banque ne veut pas prendre le risque. Pour finir, cette motion est trop floue. D'un côté, on parle de «garant communal», plus loin de «l'octroi de prêts» et également de «microcrédits». Pour l'installation d'une pompe à chaleur ou de panneaux photovoltaïques, plusieurs subventions peuvent être obtenues, (SIG, canton, Confédération) et c'est déductible des impôts. Les aides externes sont donc déjà bien présentes. Pour toutes ces raisons, ils n'entreront pas en matière.

M. ZANICOLI informe que le groupe Veyrier-Ensemble pourrait entrer en matière sur le fond, mais sur la forme, ce projet de motion semble irréaliste. Il est impensable que la commune de Veyrier puisse entrer dans ce type de fonctionnement. Une des pistes qui semble plus cohérente pour inciter et aider les communiens serait que la commune puisse allouer une subvention, par exemple une certaine somme par m² de panneaux photovoltaïques ou de KW de pompe à chaleur. C'est pourquoi ils se réservent le droit de proposer une motion dans ce sens et rejettent celle-ci telle qu'elle est formulée.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-vert.e.s est, sur le principe, favorable aux propositions visant à encourager la transition énergétique. Il leur paraît aussi légitime

d'accompagner les propriétaires retraités ou à revenu modeste qui occupent souvent des villas anciennes et peu efficaces, qu'ils ont maintenant l'obligation légale d'assainir. Ils ignorent comment le canton modulera cette obligation qui leur est faite et souhaitent que la commune se montre attentive aux difficultés que pourraient rencontrer ces propriétaires, parfois âgés, dans la mise en conformité de leur logement. En revanche, ils ne sont pas favorables au soutien financier par la commune de projets privés. Si la commune souhaite cautionner certains projets, ce soutien doit être réservé à des projets d'utilité publique tels que la création de coopératives d'habitation. C'est avec ces réserves qu'ils acceptent d'entrer en matière et proposent le renvoi de la motion en commission d'aménagement du territoire et environnement.

Mme DESARDOUIN indique que cette motion était une ouverture à d'autres propositions et mettait en lumière la difficulté, pour certains propriétaires, de mise aux normes de leur logement. Pour ces raisons, elle entre en matière et demande le renvoi en commission.

Mme GAUTROT ajoute que cette motion donne la possibilité de penser aux Veyrites qui vont peut-être être confrontés à des problèmes avec la nouvelle loi sur l'énergie pour mettre leur maison aux normes. Cette motion peut donner des idées afin d'aider ces personnes dans le futur. Par ailleurs, c'est l'occasion de montrer que la commune s'engage pour la transition énergétique.

M. BARRO reconnaît que c'est une préoccupation, mais rappelle qu'il y a des avantages fiscaux aux économies d'énergies. D'un point de vue bancaire, ce projet est autoportant, une banque doit être capable de l'accepter. Il mentionne notamment la banque Raffeisen qui fait des taux favorables pour ce genre d'installations. Il ajoute que ces propriétaires à revenus modestes peuvent également être incités à partager les espaces de leur villa, par exemple en louant une chambre à un étudiant, et ainsi créer de la mixité sociale et obtenir le financement de leurs installations. Il remarque que M. ZUFFEREY demande que la commune se porte caution solidaire, ce qui est impossible. Au mieux, la commune peut se porter caution simple. Il estime l'idée bonne, mais souhaite que la motion soit rédigée à nouveau avec une invite qui va dans le sens de la précédente motion votée.

L'entrée en matière est refusée par 15 non, 5 oui et 1 abstention.

c) Fusion par les TPG de la ligne 34 avec la ligne 41 - horaire ligne C5 - résolution.

M. DUC indique que les TPG ont décidé de fusionner la ligne 34 avec la ligne 41 pour une mise en fonction le 11 décembre 2022. La ligne 34 est utilisée par de nombreux élèves de la commune qui se rendent aux collèges Claparède et de Candolle, ainsi qu'à l'école Moser. La nouvelle ligne fusionnée, appelée 41, se terminera à la gare Léman Express de Chêne-Bourg. Le collège de Candolle et l'école Moser ne seront plus desservis. Les TPG, en partie conscients de ce problème, ont décidé de mettre en place une ligne C5 qui passera par ces deux établissements. Cette ligne partira à 7h23 de Veyrier Tournettes pour permettre aux élèves d'arriver pour 8h. Il y aura également un bus qui passera à 12h27 à Petit-Bel-Air et à 12h29 à l'arrêt Montagne, ce qui correspond à la fin des cours du collège de Candolle et de l'école Moser le mercredi. Il y aura un seul bus C5 en fin de journée qui passera à 15h40 à Petit-Bel-Air et à 15h43 à Montagne. Les élèves du collège de Candolle terminent à 16h40 et ceux de l'école Moser à 15h30 et à

16h45. Il n'y a donc actuellement aucun bus pour les élèves terminant après 16h00. Le groupe PLR a interpellé directement le Conseiller d'État et a reçu une réponse de sa part dont voici quelques extraits : «Les horaires de la ligne scolaire ont été spécifiquement coordonnés avec le début et la fin de cours «officiels», tout en prenant en compte les statistiques de fréquentation de la ligne 34 actuelle et les effectifs d'élèves inscrits dans les établissements scolaires concernés. Pour l'école Moser, l'horaire de la ligne scolaire permet aux élèves d'arriver avant 8h, alors que les cours débutent à 8h15 pour le cycle d'orientation et à 8h pour le collège. En fin de journée, les cours se terminent officiellement à 15h30 pour les deux niveaux. La course scolaire est également calée sur cet horaire. Les tranches horaires suivantes de 16h45 à 17h30 correspondent à des périodes d'appui et les statistiques actuelles de la ligne 34 montrent que ces créneaux sont bien moins fréquentés. Pour ces horaires, et au vu d'une probable modeste fréquentation, il est prévu un retour via la ligne 34 et la ligne 41. Le temps de parcours serait allongé d'environ 13 minutes, ce qui ne me paraît pas rédhibitoire. J'ai toutefois demandé à mes services d'évaluer la faisabilité et le coût du rajout d'une course dans le cas où la fréquentation de cette période devait évoluer à la hausse. Pour le collège de Candolle, le passage de la course scolaire ne correspond effectivement pas à un horaire de fin de cours. Il s'agit en l'occurrence de l'opportunité d'y faire partir la course qui sera empruntée par les élèves de l'école Moser qui, dans leur très grande majorité, finissent leurs cours à 15h30». M. DUC précise que la tranche horaire ne correspond pas à des cours d'appui à l'école Moser comme l'affirme le Conseiller d'État, mais aux études. Durant ces études, les élèves font leurs devoirs, posent des questions aux professeurs sur des sujets qu'ils n'auraient pas bien compris et effectuent leurs travaux de groupes. Ces études ne sont pas obligatoires, mais fortement conseillées. En général, les élèves y participent deux à quatre après-midis par semaine. C'est pourquoi un bus C5 en fin de journée serait vraiment utile. Quand le Conseiller d'État affirme que le parcours ne serait rallongé que de 13 minutes, la réalité est un peu différente. En effet, les élèves, selon les horaires TPG, devront effectuer deux, voire trois changements de bus avec parfois 2 minutes entre deux correspondances. Et malheureusement, en fin de journée, les bus sont souvent en retard. S'ils ratent une correspondance ils doivent attendre le prochain bus qui passera 20 à 30 minutes plus tard. Pour l'anecdote, le lundi 12 décembre, un élève a signalé que le bus spécial C5 de 15h40 n'est pas passé, dès son premier jour de mise en fonction. Cet adolescent a dû descendre jusqu'à Rive pour ensuite remonter à Veyrier comme le lui proposait l'application des TPG. Avec l'ancien horaire cet élève aurait mis 17 minutes, il a mis 55 minutes. Mardi 13 décembre, le bus C5 de 15h40 a été également annulé. Lundi 12 décembre, le bus C5 du matin avait du retard à l'arrivée ce qui a fait que les élèves de Candolle sont arrivés à 8h01 à l'arrêt de leur collège. Il faut savoir qu'après 8h les élèves ne peuvent plus rentrer dans les classes. Ce matin même, plusieurs élèves de Candolle se sont fait déposer par leurs parents en voiture afin d'éviter ce problème. Actuellement, il y a 113 élèves de l'école Moser qui empruntent la ligne 34 dont 68 qui sont domiciliés sur la commune. Il y a également 8 élèves qui fréquentent le collège de Candolle qui sont domiciliés sur la commune. En revanche, il n'y a pas de chiffres disponibles concernant les élèves qui utilisent la ligne 34 en montant dans le bus après le pont de Sierne. Certains pourraient reprocher au groupe PLR de venir trop tôt avec cette résolution. Avec les fêtes de Noël, le prochain Conseil municipal n'aura lieu que fin janvier, c'est pourquoi ils ne souhaitent pas perdre de temps. De plus, il faut savoir que les deux semaines de décembre, les élèves passent leurs épreuves trimestrielles et n'ont que ces examens qui ont lieu soit le matin, soit l'après-midi, donc la fréquentation du bus C5 n'est pas représentative actuellement. Pour ces motifs, ils demandent, au travers de cette résolution, au Conseil d'État et au Conseil

d'administration des TPG, de revoir dans les plus brefs délais l'horaire de la ligne C5, afin que les élèves habitant la commune de Veyrier puissent se rendre et revenir des établissements scolaires, desservis par la ligne C5, de la manière la plus optimale possible et ne pas devoir y être conduits ou ramenés en voiture. Ils rappellent qu'un grand nombre d'élèves suivent des activités extra-scolaires en fin de journée. S'ils veulent pouvoir continuer à y participer, ils arriveront trop tard chez eux en empruntant les différents bus après 16h45 comme proposé actuellement.

M. LUISIER indique que le groupe Veyrier-Ensemble est particulièrement sensible aux conditions de déplacement des jeunes de Veyrier, écoliers et collégiens, pour rejoindre et quitter leur lieu d'étude dans les meilleures conditions. La décision des TPG de fusionner les lignes 34 et 41 mérite de s'y attarder. En premier lieu, ils regrettent vivement que les Conseillers municipaux aient appris cette décision le 29 novembre, pour une application effective le 11 décembre. Ils ont la fâcheuse impression d'avoir été mis devant le fait accompli. C'est, par ailleurs, l'une des raisons qui les a incités à cosigner cette résolution. Si la nouvelle ligne 41 ne semble pas poser de difficultés insurmontables aux usagers (changement de bus supplémentaire et quelques minutes de plus sur le trajet), il n'en est pas de même en ce qui concerne les déplacements des élèves se rendant à l'école Moser (68 Veyrites) et au collège de Candolle (8 Veyrites). La desserte du collège Claparède par la ligne 41 semble quant à elle assurée. La démarche des TPG est compréhensible. Ils désirent répondre aux besoins de liaisons avec le Léman Express, les lignes de tramways 12 et 17 et planifier des lignes à l'horizon des Grands Esserts. Libérer une place de terminus à Veyrier Tournettes pour permettre d'accueillir la future ligne 49 peut, par contre, représenter un futur sujet de discussion. Si les TPG, qui ont été contactés, se veulent rassurants sur les conséquences de cette fusion, ils émettent de grands doutes sur l'efficacité réelle de la nouvelle ligne C5, destinée à combler principalement les manques du transport des élèves fréquentant l'école Moser. Selon les expériences vécues par certains usagers, celle-ci semble manquer de constance dans ces horaires. D'autre part, les horaires prévus par cette ligne C5 (8h00/8h15 le matin et 12h15/15h30 l'après-midi) ne peuvent répondre aux besoins des élèves. Il manque de toute évidence une desserte plus tardive, voire plus souple, pour répondre aux besoins des élèves et étudiants terminant leurs cours plus tard dans la journée. L'offre actuelle de la ligne C5 proposée par les TPG semble donc peu efficace et incomplète. En conclusion, et parce que les avis sont partagés sur ce sujet au sein de leur groupe, les élus de Veyrier-Ensemble se réservent le libre choix du vote sur l'approbation ou non de cette résolution. Pour sa part, il pourrait voter favorablement tout en sachant que ce sont les TPG qui évalueront la demande et le nombre de personnes à transporter à cet horaire. Il est vrai que le bus C5 partant à 15h40 du collège de Candolle n'est pas très utile. La ligne C5 n'est pas essentielle car il y a l'alternative bus 34 + 8 (46 minutes de trajet), départ à 16h47 à de Candolle. Mais du moment que les TPG proposent un complément scolaire avec le C5, autant adapter l'horaire.

M. MÜLLER signale que le groupe PDC–Le Centre ne s'oppose pas au renvoi de cette résolution au Conseil administratif, tout en sachant que ce dernier ne pourra que la transmettre à la direction des TPG et au Département des infrastructures. A titre personnel, il suggère de lancer également une pétition dûment motivée adressée aux TPG. Elle rendra certaines personnes attentives à cette problématique, ce qui est le rôle des partis politiques.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux ont pris connaissance de cette résolution et la soutiennent. Tous ces changements par les TPG ont été décidés sans consulter la commune, ni même l'informer en avance. De plus, des élèves qui sont mis devant le fait accompli, des usagers veyrites seront aussi obligés d'utiliser leurs voitures pour combler le manque de transports publics. Il est inenvisageable de promouvoir le déplacement en transports publics si le réseau est mal desservi. Ils espèrent que le Conseil d'État et le Conseil d'administration des TPG rectifieront le tir.

Mme DESARDOUIN est consciente de la difficulté des élèves de Veyrier d'avoir un transport public adéquat et dans la logique de la transition écologique. Ils ont besoin d'être ensemble dans le bus après l'école pour partager leur expérience quotidienne. Ils ont de moins en moins besoin que leurs parents viennent les chercher en voiture. Dans cet optique, elle entre en matière et demande le renvoi de la résolution au Conseil administratif afin de faire le nécessaire auprès du Conseil d'Etat et du Conseil d'administration des TPG.

L'entrée en matière est acceptée par 18 oui et 3 non.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité – 21 oui.

8. Questions et divers.

M. MÜLLER signale qu'un exemplaire du «Roi du tir» est offert à chaque Conseiller municipal par la Mémoire de Veyrier, qui leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et les remercie vivement de leur fidélité, particulièrement lors du vote du budget.

Mme BESSAT indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s a perdu sa place au fonds de décoration, suite au décès de Mme DESLARZES. Mme SCHENK-GOTTRET se porte candidate à sa place. Elle demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Mme TAGLIABUE informe que M. ODIN, représentant du groupe PDC–Le Centre pour le même fonds, ne répond pas aux différents courriers qui lui sont adressés. Elle demande au groupe de définir un remplaçant pour le voter en même temps.

M. MÜLLER indique que cette question sera réglée dès le début de l'année 2023.

M. KAPANCI signale qu'au chemin des Marais, au niveau des dos d'âne, des retours de chaussée sont mal indiqués et demande si quelque chose peut être fait pour une meilleure visibilité.

M. ROBERT en parlera au service concerné.

M. DUC indique que M. BARTOLINI, nommé par le Conseil administratif en tant que représentant au Conseil de fondation de la FIVV, va quitter la commune. Il souhaite savoir si le Conseil administratif a trouvé un remplaçant.

M. MARTIN répond avoir entendu dire qu'un déménagement se préparait, mais ne pas avoir reçu de communication officielle. Il confirme que M. BARTOLINI a été nommé par le Conseil

administratif et non pas par le PLR. Il ajoute que, selon les statuts, le remplacement doit être fait dans les trois mois qui suivent le départ. Il reviendra sur ce point à une date ultérieure.

M. DUC annonce qu'au 1^{er} janvier 2023, M. MONNAT sera le nouveau chef de groupe PLR jusqu'à la fin de la législature.

M. MESOT demande des nouvelles de la situation concernant la Poste de Veyrier village.

Mme TAGLIABUE rappelle, comme indiqué lors du dernier Conseil municipal, que le partenariat entre la Poste de Veyrier village et la librairie 9^{ème} art cessera le jeudi 29 décembre à 12h00. Une recherche active d'un nouveau partenariat a été menée par la Poste CH afin de maintenir un service postal de qualité dans cette partie de la commune, mais malheureusement aucune solution n'a été trouvée. Dès lors, un service à domicile sera mis en place dans les meilleurs délais et devrait être effectif courant février. Une boîte à colis sera également installée au parking de l'Uche. Une information sera transmise par la Poste CH dès que la date sera connue. Pendant cette période de transition, il faudra se rendre à la Poste de Vessy pour effectuer toutes démarches. Le Conseil administratif regrette profondément cette situation qui se dirige vers le démantèlement d'un certain type de service public qu'offrait la Poste CH, service auquel une bonne partie de la population, et tout particulièrement les aînés, étaient très attachés.

M. JOUSSON rappelle avoir déposé le 14 juin 2022 une résolution intitulée «Pour une mobilité douce et sécurisée dans le Val d'Arve». La réponse de M. HODGERS était qu'une nouvelle étude serait menée et les résultats communiqués avant la fin de l'année. Il souhaite savoir si le Conseil administratif a reçu une réponse.

M. ROBERT répond par la négative. Dès la rentrée, en l'absence de nouvelles, M. HODGERS sera relancé.

Mme DESARDOUIN mentionne une charte pour l'égalité salariale dans le secteur public mise en place depuis 2016 par le Conseil fédéral. Elle demande si la commune a signé cette charte et si non pourquoi.

M. MARTIN répond par la négative, mais indique que tout est mis en place pour que l'égalité salariale existe dans la commune.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

La secrétaire
du Conseil municipal

Anne Batardon

Le président
du Conseil municipal

Charles Hutzli